

2008

Rapport annuel

Corporation de
financement des
municipalités du
Nouveau-Brunswick

Rapport annuel 2008

Publié par:

Ministère des Finances
Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
Canada

Avril 2009

Services de design:

Communications Nouveau-Brunswick

Imprimerie et reliure:

Services d'imprimerie, Approvisionnement et services

ISBN 978-1-55396-310-3

ISSN 0847-2440

Imprimé au Nouveau-Brunswick

2008

Rapport annuel

Corporation de
financement des
municipalités du
Nouveau-Brunswick

Table de matière

Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick	
Législation.....	1
But.....	1
Administration.....	1
Administrateurs nommés.....	2
Exécutif de la Corporation.....	2
Année financière.....	2
Garanties pour les investisseurs.....	3
Activité financière en 2008.....	4
Liste des prêts accordés aux municipalités – cités et villes.....	6
Liste des prêts accordés aux municipalités – villages.....	7
Liste des prêts accordés aux municipalités – villages (suite).....	8
Liste des prêts accordés aux municipalités – entreprises municipales.....	9
États Financiers.....	11
Bilan.....	13
États des résultats et des bénéfices non répartis.....	14
États des flux de trésorerie.....	15
Résumé des principales conventions comptables.....	16
Prêts aux municipalités et aux entreprises municipales.....	16
Dette obligataire.....	17
Instruments financiers.....	18

Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

Législation

La Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick a été créée en vertu de la *Loi sur la corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick*, chapitre N-6.2 des Lois du Nouveau-Brunswick 1982 (appelée ci-après la «Loi»), qui est entrée en vigueur le 1er février 1983.

But

La Corporation a pour but de fournir une aide financière aux municipalités et aux entreprises municipales par le biais d'une autorité centrale d'emprunt.

La Loi interdit à toute municipalité ou entreprise municipale d'émettre ou de vendre des valeurs, sauf à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, au gouvernement du Canada, à la province du Nouveau-Brunswick, à un fonds de réserve établi par la municipalité en vertu de l'article 90 ou 189 de la *Loi sur les municipalités*, d'un fonds d'amortissement établi par la municipalité en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les débetures municipales* ou à un fonds en fiducie dont elle est fiduciaire.

Sont exemptes de l'application de la Loi les valeurs venant à échéance en moins d'un an qu'une municipalité ou une entreprise municipale peut émettre à une banque à charte, à une compagnie de fiducie ou à une caisse populaire, à titre de preuve d'un emprunt temporaire.

Administration

La Corporation est composée de six administrateurs nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Administrateurs nommés

John E. Mallory	Sous-ministre des Finances Province du Nouveau-Brunswick
Leonard Lee-White	Sous-ministre adjoint Division de la trésorerie Province du Nouveau-Brunswick
C. Ann Flewelling	Directrice des politiques générales et gestion des risques Division de la trésorerie Province du Nouveau-Brunswick
Bonny Hoyt-Hallett	Sous-ministre des Gouvernements locaux Province du Nouveau-Brunswick
Marven Grant	Trésorier / Directeur de finance Cités de Fredericton
Rino Laforge	Trésorier Ville de Grand-Sault

Exécutif de la Corporation

John E. Mallory	Président
Leonard Lee-White	Vice-président
Dan Rae	Secrétaire-Trésorier

Des fonctionnaires de la province du Nouveau-Brunswick sont chargés de la gestion.

Année financière

L'année financière de la Corporation débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Garanties pour les investisseurs

Conformément à la *Loi sur les emprunts de capitaux par les municipalités*, avant de présenter une demande à la Corporation pour le financement d'une dépense en capital, toutes les municipalités ou entreprises municipales, sauf la cité de Saint John, doivent obtenir l'autorisation du Ministre des Gouvernements locaux pour engager une dépense en capital.

Aux termes de la Loi, le lieutenant-gouverneur en conseil peut garantir le paiement du capital, des primes, s'il en est, et des intérêts sur toute valeur émise par la Corporation.

La Loi oblige aussi le ministre des Gouvernements locaux à payer à la Corporation, sur demande, toute somme d'argent due à la Corporation par les municipalités ou entreprises municipales en défaut.

Activité financière en 2008

En 2008, la Corporation a vendu deux séries de débentures, toutes deux garanties par le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour le capital et les intérêts. Les deux séries ont fait l'objet d'une vente privée. Le produit, moins les frais d'émission, a été prêté aux municipalités et entreprises municipales avec, en garantie, les débentures payables à la Corporation.

Série AY

Montant du capital	53 383 000 \$
Date d'émission	Le 16 mai 2008
Date d'échéance	16 mai 2009 à 2018
Assureurs	Vente privée avec l'aide de (pour l'établissement de prix): CIBC World Markets Inc.
Agent comptable des registres et payeur	Ministre des Finances, Province du Nouveau-Brunswick

Échéance	Montant du capital	Taux d'intérêt
2009	3 892 000 \$	3,300%
2010	4 008 000	3,600
2011	4 113 000	3,850
2012	4 258 000	4,050
2013	4 386 000	4,150
2014	4 664 000	4,300
2015	3 997 000	4,450
2016	4 149 000	4,550
2017	4 310 000	4,700
2018	15 586 000	4,850

Série AZ

Montant du capital	63 750 000 \$
Date d'émission	Le 22 decembre 2008
Date d'échéance	22 decembre 2009 à 2023
Assureurs	Vente privée avec l'aide de (pour l'établissement de prix): CIBC World Markets Inc.
Agent comptable des registres et payeur	Ministre des Finances, Province du Nouveau-Brunswick

Échéance	Montant du capital	Taux d'intérêt
2009	4 229 000 \$	2,100%
2010	4 310 000	2,700
2011	4 417 000	3,150
2012	4 533 000	3,500
2013	4 666 000	3,850
2014	3 938 000	4,200
2015	4 082 000	4,450
2016	4 214 000	4,700
2017	4 380 000	4,800
2018	4 550 000	4,950
2019	2 189 000	5,050
2020	2 262 000	5,150
2021	2 337 000	5,300
2022	2 421 000	5,400
2023	11 222 000	5,550

Liste des prêts accordés aux municipalités – Cités et villes

	2008			
	Capital impayé au 31 déc. 2007	Capital remboursé	Nouveaux prêts	Capital impayé au 31 déc. 2008
Cités				
Bathurst	18 356 000	\$ 3 115 000	\$ 3 221 000	\$ 18 462 000
Campbellton	11 598 000	1 404 000	3 213 000	13 407 000
Dieppe	65 412 000	4 718 000	7 000 000	67 694 000
Edmundston	30 627 000	3 843 000	0	26 784 000
Fredericton	15 958 000	565 000	13 500 000	28 893 000
Miramichi	28 989 000	2 971 000	2 481 000	28 499 000
Moncton	105 568 000	15 866 000	26 010 000	115 712 000
Saint John	101 211 000	14 050 000	21 500 000	108 661 000
	<u>377 719 000</u>	<u>\$ 46 532 000</u>	<u>\$ 76 925 000</u>	<u>\$ 408 112 000</u>
Villes				
Beresford	3 124 000	\$ 465 000	\$ 865 000	\$ 3 524 000
Bouctouche	321 000	125 000	500 000	696 000
Caraquet	4 315 000	653 000	320 000	3 982 000
Dalhousie	5 288 000	872 000	2 245 000	6 661 000
Grand Bay/Westfield	1 840 000	275 000	300 000	1 865 000
Grand-Sault	14 430 000	2 314 000	1 702 000	13 818 000
Hampton	3 368 000	227 000	456 000	3 597 000
Hartland	1 258 000	122 000	0	1 136 000
Lamèque	637 000	107 000	733 000	1 263 000
Nackawic	239 000	49 000	461 000	651 000
Oromocto	211 000	150 000	0	61 000
Quispamsis	12 104 000	1 480 000	630 000	11 254 000
Richibucto	1 550 000	212 000	0	1 338 000
Riverview	23 861 000	2 371 000	8 669 000	30 159 000
Rothsay	8 678 000	828 000	1 436 000	9 286 000
Sackville	5 928 000	865 000	755 000	5 818 000
Saint-Léonard	1 710 000	153 000	0	1 557 000
Saint-Quentin	1 855 000	567 000	383 000	1 671 000
Shediac	7 611 000	1 092 000	0	6 519 000
Shippagan	3 940 000	514 000	498 000	3 924 000
St. Andrews	4 034 000	577 000	0	3 457 000
St. George	390 000	65 000	0	325 000
St. Stephen	6 554 000	673 000	430 000	6 311 000
Sussex	230 000	19 000	104 000	315 000
Tracadie-Sheila	1 365 000	214 000	1 200 000	2 351 000
Woodstock	1 802 000	371 000	2 000 000	3 431 000
	<u>116 643 000</u>	<u>\$ 15 360 000</u>	<u>\$ 23 687 000</u>	<u>\$ 124 970 000</u>

Liste des prêts accordés aux municipalités – villages

	2008			
	Capital impayé au 31 déc. 2007	Capital remboursé	Nouveaux Prêts	Capital impayé au 31 déc. 2008
Villages				
Alma	1 263 000	\$ 32 000	\$ 0	\$ 1 231 000
Atholville	2 763 000	290 000	745 000	3 218 000
Baker Brook	629 000	82 000	0	547 000
Balmoral	583 000	107 000	1 285 000	1 761 000
Bas-Caraquet	931 000	158 000	0	773 000
Bath	101 000	8 000	418 000	511 000
Belledune	4 317 000	483 000	0	3 783 000
Bertrand	309 000	56 000	17 000	321 000
Blacks Harbour	782 000	158 000	238 000	862 000
Blackville	230 000	54 000	353 000	529 000
Bristol	507 000	64 000	0	443 000
Cambridge-Narrows	315 000	19 000	0	296 000
Cap-Pelé	2 104 000	305 000	35 000	1 834 000
Centreville	310 000	38 000	0	272 000
Charlo	570 000	91 000	425 000	904 000
Chipman	688 000	87 000	70 000	671 000
Clair	819 000	69 000	0	750 000
Doaktown	751 000	69 000	440 000	1 122 000
Dorchester	610 000	38 000	0	572 000
Drummond	612 000	86 000	0	526 000
Eel River Crossing	183 000	48 000	0	135 000
Florenceville	1 274 000	218 000	175 000	1 231 000
Fredericton Junction	109 000	25 000	630 000	714 000
Gagetown	338 000	25 000	55 000	368 000
Grande-Anse	382 000	46 000	0	336 000
Grand Manan	693 000	130 000	150 000	713 000
Hillsborough	370 000	52 000	427 000	745 000
Kedgwick	849 000	62 000	0	787 000
Lac-Baker	253 000	16 000	0	237 000
Maisonnette	23 000	11 000	0	12 000
McAdam	359 000	44 000	0	315 000
Memramcook	5 233 000	254 000	0	4 979 000
Millville	250 000	20 000	0	230 000
Minto	1 472 000	108 000	0	1 364 000

Liste des prêts accordés aux municipalités – villages (suite) et communauté rurales

	2008			
	Capital impayé au 31 déc. 2007	Capital remboursé	Nouveaux prêts	Capital impayé au 31 déc. 2008
Villages (suite)				
Néguac	635 000	\$ 74 000	\$ 40 000	\$ 601 000
New Maryland	3 691 000	236 000	2 100 000	5 555 000
Nigadoo	621 000	57 000	0	564 000
Norton	257 000	50 000	0	207 000
Paquetville	1 061 000	166 000	156 000	1 051 000
Petitcodiac	417 000	96 000	700 000	1 021 000
Petit-Rocher	1 414 000	160 000	595 000	1 849 000
Plaster Rock	1 642 000	130 000	1 000 000	2 512 000
Pointe-Verte	203 000	93 000	235 000	345 000
Port Elgin	69 000	34 000	0	35 000
Rexton	582 000	117 000	40 000	505 000
Riverside-Albert	355 000	28 000	843 000	1 170 000
Rivière-Verte	88 000	33 000	0	55 000
Rogersville	950 000	52 000	34 000	932 000
Saint-Anne-de- Madawaska	551 000	77 000	0	474 000
Saint-Antoine	2 597 000	119 000	0	2 478 000
Saint-François-de- Madawaska	774 000	167 000	405 000	1 012 000
Saint-Isidore	240 000	31 000	239 000	448 000
Saint-Léolin	0	0	20 000	20 000
Saint-Louis-de-Kent	889 000	86 000	80 000	883 000
Salisbury	1 362 000	73 000	0	1 289 000
St. Martins	91 000	24 000	0	67 000
Stanley	160 000	43 000	111 000	228 000
Sussex Corner	476 000	61 000	45 000	460 000
Tide Head	46 000	21 000	25 000	50 000
	50 153 000	\$ 5 381 000	\$ 12 131 000	\$ 56 903 000
Communauté rurales				
Beaubassin-est	43 000	8 000	0	35 000
Saint-André	269 000	11 000	250 000	508 000
	312 000	\$ 19 000	\$ 250 000	\$ 543 000

Liste des prêts accordés aux municipalités – entreprises municipales

	<u>2008</u>			
	Capital impayé au 31 déc. 2007	Capital remboursé	Nouveaux prêts	Capital impayé au 31 déc. 2008
Entreprises municipales				
La Commission des égouts d'Apohaqui	29 000	9 000	0	20 000
Comité mixte des services de police BNPP	97 000	68 000	53 000	82 000
COGEDES	147 000	27 000	0	120 000
Commission des égouts sanitaires d'Allardville	51 000	5 000	0	46 000
La Commission des égouts Val d'Amours	374 000	122 000	0	252 000
Commission de contrôle de pollution de la région de Fredericton	252 000	159 000	0	93 000
Commission des déchets solides région de Fredericton	3 062 000	790 000	0	2 272 000
Commission des déchets solides région de Fundy	12 993 000	4 601 000	2 887 000	11 279 000
La Commission des déchets solides Népisiguit-Chaleur	1 084 000	219 000	0	865 000
Commission des déchets solides Northumberland	233 000	55 000	0	178 000
Rothesay Regional Joint Board of Police Commissioner	2 081 000	79 000	0	2 002 000
Commission d'assainissement du grand Shediac	161 000	38 000	1 200 000	1 323 000
Westmorland-Albert Solid Waste Corp.	3 320 000	419 000	0	2 901 000
	<u>23 884 000</u>	<u>6 591 000</u>	<u>4 140 000</u>	<u>21 433 000</u>
Total général	<u>568 711 000</u>	<u>\$ 73 883 000</u>	<u>\$ 117 133 000</u>	<u>\$ 611 961 000</u>

ÉTATS FINANCIERS

**CORPORATION DE FINANCEMENT DES
MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

31 DÉCEMBRE 2008



Auditor General of New Brunswick

AUDITOR'S REPORT

To the Board of Directors
New Brunswick Municipal Finance Corporation

I have audited the balance sheet of the New Brunswick Municipal Finance Corporation as at 31 December 2008 and the statements of income and retained earnings and cash flows for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the Corporation's management. My responsibility is to express an opinion on these financial statements based on my audit.

I conducted my audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that I plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In my opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Corporation as at 31 December 2008 and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Michael Ferguson".

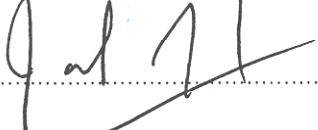
Michael Ferguson, CA
Auditor General

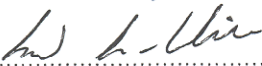
Fredericton, N. B.
25 March 2009

NEW BRUNSWICK MUNICIPAL FINANCE CORPORATION
BALANCE SHEET
31 DECEMBER 2008

	2008	2007
ASSETS		
Cash and short-term investments	\$ 989,689	\$ 994,311
Accrued interest receivable from municipalities and municipal enterprises	4,184,868	4,574,481
Accrued investment income receivable	13,574	9,395
	<u>5,188,131</u>	<u>5,578,187</u>
Long term investments	988,000	988,000
Unamortized discounts on long term investments	(143,784)	(180,346)
	<u>844,216</u>	<u>807,654</u>
Loans to municipalities and municipal enterprises (Note 4)	611,961,000	568,711,000
Unamortized discounts on loans to municipalities and municipal enterprises	(2,845,101)	(3,017,353)
	<u>609,115,899</u>	<u>565,693,647</u>
Total assets	<u>\$ 615,148,246</u>	<u>\$ 572,079,488</u>
LIABILITIES AND RETAINED EARNINGS		
Accounts payable	\$ 6,358	\$ 18,636
Accrued interest payable on debenture debt	4,203,510	4,592,011
	<u>4,209,868</u>	<u>4,610,647</u>
Debenture debt (Note 5)	612,863,000	569,549,000
Unamortized discounts on debenture debt	(2,852,455)	(3,026,454)
	<u>610,010,545</u>	<u>566,522,546</u>
Total liabilities	614,220,413	571,133,193
Retained earnings	927,833	946,295
	<u>\$ 615,148,246</u>	<u>\$ 572,079,488</u>

Approved by the Board

.....  Director

.....  Director

**CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008**

	2008	2007
RECETTES		
Intérêts reçus des municipalités et des entreprises municipales	27 849 257 \$	27 361 294 \$
Fonds réservés pour les frais d'émission de débentures	175 700	127 178
Revenu de placement	29 552	46 063
Amortissement des escomptes sur des placements à long terme	36 563	32 264
Amortissement des escomptes sur des prêts aux municipalités et aux entreprises municipales	673 649	688 700
	<u>28 764 721</u>	<u>28 255 499</u>
 DÉPENSES		
Intérêts sur la dette obligataire	27 891 723	27 399 823
Amortissement des escomptes sur la dette obligataire	675 396	690 065
Autres dépenses	216 064	244 546
	<u>28 783 183</u>	<u>28 334 434</u>
 BÉNÉFICE (PERTE) NET DE L'EXERCICE	 (18 462)	 (78 935)
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	946 295	1 025 230
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS à la fin de l'exercice	<u>927 833 \$</u>	<u>946 295 \$</u>

**CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008**

	2008	2007
ENCAISSE PROVENANT DE (UTILISÉE POUR):		
Activités d'exploitation:		
Bénéfice (perte) net de l'exercice	(18 462)\$	(78 935)\$
Ajouter (déduire):		
Amortissement des escomptes sur des placements à long terme	(36 563)	(32 264)
Amortissement des escomptes sur des prêts aux municipalités et aux entreprises municipales	(673 649)	(688 700)
Amortissement des escomptes sur la dette obligataire	675 396	690 065
Diminution (augmentation) des postes hors caisse du fonds de roulement	(15 343)	19 643
	(68 621)	(90 191)
Activités de financement:		
Recettes provenant de la vente de débetures	116 621 603	84 242 020
Fonds réservés pour les frais d'émission de débetures	(175 700)	(127 178)
Principal versé sur la dette obligataire	(73 819 000)	(75 380 000)
	42 626 903	8 734 842
Activités d'investissements:		
Prêts aux municipalités et aux entreprises municipales	(116 445 904)	(84 114 843)
Principal remboursé par les municipalités et les entreprises municipales	73 883 000	75 509 000
Placements à long terme	-	(93 619)
	(42 562 904)	(8 699 462)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	(4 622)	(54 811)
Encaisse au début de l'exercice	994 311	1 049 122
ENCAISSE à la fin de l'exercice	989 689 \$	994 311 \$

CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2008

1. Généralités

La Corporation a été créée en vertu de la Loi sur la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, qui est entrée en vigueur le 1^{er} février 1983. Le rôle de la Corporation est de prêter des fonds aux municipalités et aux entreprises municipales par l'entremise d'une autorité centrale d'emprunt.

2. Résumé des principales conventions comptables

Les actifs financiers et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, et leur évaluation subséquente dépend de leur classification selon le tableau ci-dessous. La classification dépend de la raison pour laquelle les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Corporation. La comptabilisation se fait à la date de règlement.

Classification

Encaisse et placements à court terme	Actifs financiers détenus à des fins de transaction
Intérêts courus à recevoir des municipalités et des entreprises municipales	Prêts et créances
Revenus de placements courus à recevoir	Prêts et créances
Placements à long terme	Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance
Prêts aux municipalités et aux entreprises municipales	Prêts et créances
Créditeurs	Autres passifs financiers
Intérêts courus à payer sur la dette obligataire	Autres passifs financiers
Dette obligataire	Autres passifs financiers

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers qui sont généralement acquis en vue d'être revendus avant l'échéance ou qui sont désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à leur juste valeur à la date du bilan. Les fluctuations de la juste valeur, y compris les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et pertes réalisés à la cession et les gains et pertes non réalisés sont inclus dans le revenu de placement.

Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers à échéance fixe, assortis de paiements déterminés ou déterminables, que l'entité a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés au coût restant à amortir.

**CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2008**

2. Résumé des principales conventions comptables (suite)

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode de l'intérêt effectif, qui à l'évaluation initiale, correspond à la juste valeur.

Les évaluations ultérieures des comptes débiteurs sont inscrits au coût restant à amortir, qui correspond généralement à l'évaluation initiale moins toute provision pour créances douteuses. Les évaluations ultérieures des effets à long terme à recevoir sont inscrits au coût après amortissement selon la méthode de l'intérêt effectif, moins tout amortissement.

Autres passifs financiers

Les autres passifs sont inscrits au coût après amortissement selon la méthode de l'intérêt effectif et incluent tous les passifs financiers. Pour les dettes à long terme, le coût amorti correspond au montant initial comptabilisé plus l'amortissement cumulé des primes et des escomptes.

Méthode de l'intérêt effectif

La Corporation applique la méthode de l'intérêt effectif pour comptabiliser les intérêts créditeurs ou débiteurs, qui incluent les frais de transaction ou les droits, primes ou escomptes gagnés ou engagés pour les instruments financiers.

Frais de transaction

Les frais de transaction associés aux débetures sont inscrits comme réduction du montant reporté du passif financier connexe et amortis selon la méthode de l'intérêt effectif.

3. Changement aux conventions comptables

Normes internationales en matière de rapports financiers

Le 13 février 2008, le Conseil des normes comptables a confirmé que l'utilisation des normes internationales en matière de rapports financiers ainsi que des données comparatives pertinentes datant de l'année précédente seront nécessaires d'ici le 1er janvier 2011. La Corporation adoptera les nouvelles normes pour son exercice financier à compter du 1er janvier 2011. Alors que les normes internationales en matière de rapports financiers sont utilisées dans un cadre conceptuel similaire aux principes de comptabilité généralement acceptés au Canada, il existe des différences importantes qui doivent être harmonisées concernant les conventions comptables. La Corporation est en train d'évaluer l'incidence de l'adoption de ces normes sur ses états financiers.

CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2008

4. Prêts aux municipalités et aux entreprises municipales

(a) Les prêts accordés aux municipalités et aux entreprises municipales sont garantis par les débetures municipales qui sont payables en versements annuels à des termes maximums de quinze ans.

(b) Voici les montants du principal à recevoir dans chacun des cinq prochains exercices:

2009	78 860 000 \$
2010	72 270 000 \$
2011	71 442 000 \$
2012	65 380 000 \$
2013	57 279 000 \$

5. Dette obligataire

(a) Voici, en monnaie canadienne, le montant en circulation des débetures au 31 décembre 2008, dette qui est entièrement garantie par la province du Nouveau-Brunswick.

<u>Série</u>	<u>Date d'émission</u>	<u>Date d'échéance</u>	<u>Taux d'intérêt</u>	<u>Montant initial</u>	<u>Montant en circulation</u>
"AG"	11 août 1999	du 11 août 2000 à 2009	5,2% à 5,75%	31 633 000	5 929 000
**AH"	14 déc. 1999	du 14 déc. 2000 à 2009	5,7% à 6,5%	33 575 000	7 747 000
"AI"	10 août 2000	du 10 août 2001 à 2010	6,1% à 6,4%	31 887 000	8 549 000
"AJ"	19 déc. 2000	du 19 déc. 2001 à 2010	6% à 6,125%	27 801 000	7 709 000
"AK"	17 juillet 2001	du 17 juillet 2002 à 2011	4,45% à 6,2%	28 920 000	12 282 000
"AL"	30 nov. 2001	du 30 nov. 2002 à 2011	2,45% à 5,5%	42 281 000	16 447 000
"AM"	12 juillet 2002	du 12 juillet 2003 à 2012	3,375% à 5,75%	52 016 000	25 137 000
**AN"	23 déc. 2002	du 23 déc. 2003 à 2012	3,1% à 5,6%	24 625 000	11 315 000
"AO"	28 juillet 2003	du 28 juillet 2004 à 2013	3,05% à 5,0%	41 532 000	24 082 000
"AP"	17 déc. 2003	du 17 déc. 2004 à 2013	2,75% à 5,125%	51 873 000	28 294 000
**AQ"	8 juillet 2004	du 8 juillet 2005 à 2014	2,75% à 5,50%	27 040 000	18 597 000
"AR"	16 déc. 2004	du 16 déc. 2005 à 2014	2,75% à 4,80%	78 919 000	58 072 000
**AS"	7 juillet 2005	du 7 juillet 2006 à 2015	2,85% à 4,35%	21 781 000	16 654 000
"AT"	7 déc. 2005	du 7 déc. 2006 à 2015	3,75% à 4,375%	75 023 000	59 183 000
**AU"	13 juin 2006	du 13 juin 2007 à 2016	4,15% à 4,70%	29 249 000	24 460 000
**AV"	1 déc. 2006	du 1 déc. 2007 à 2016	4,15% à 4,45%	105 451 000	92 472 000
**AW"	25 mai 2007	du 25 mai 2008 à 2017	4,30% à 4,55%	28 104 000	25 989 000
**AX"	23 nov. 2007	du 23 nov. 2008 à 2017	4,45% à 4,85%	56 691 000	52 812 000
**AY"	16 mai 2008	du 16 mai 2009 à 2018	3,30% à 4,85%	53 383 000	53 383 000
**AZ"	22 déc. 2008	du 22 déc. 2009 à 2023	2,10% à 5,55%	63 750 000	63 750 000
				905 534 000 \$	612 863 000 \$

* Ces débetures furent vendues directement aux fonds gérés par la province du Nouveau-Brunswick. Le montant total de ces débetures en circulation au 31 décembre 2008 est 367 179 000 \$.

**CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2008**

5. Dette obligataire (suite)

(b) Voici les montants du principal à rembourser dans chacun des cinq prochains exercices:

2009	78 866 000 \$
2010	72 355 000 \$
2011	71 614 000 \$
2012	65 648 000 \$
2013	57 650 000 \$

6. Instruments financiers

Juste valeur

La juste valeur des placements à court terme, des intérêts courus à recevoir, des revenus d'investissement à recevoir, des comptes créditeurs et des intérêts courus à payer est supposée équivaloir approximativement à sa valeur comptable en raison de son court terme jusqu'à échéance.

La juste valeur des placements à long terme est de 898 052 \$.

L'émission et la période de remboursement des prêts accordés aux municipalités et aux entreprises municipales, ainsi que la dette obligataire, sont dans la plupart des cas identiques, et pour chaque cas, l'actif et les obligations doivent être tenus jusqu'à échéance. Par conséquent, leur juste valeur est considérée comme équivalente au coût après amortissement.

Risque de taux

Le taux d'intérêt de la Corporation exigé sur les prêts accordés aux municipalités et aux entreprises municipales correspond à ses coûts d'emprunt et élimine ainsi le risque de taux.

Risque de crédit

Étant donné que l'article 14 de la *Loi sur la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick* prévoit le recouvrement de toute cessation de paiement des municipalités et des entreprises municipales par la Corporation, la provision pour créances douteuses n'est pas exigée.

La direction est d'avis que ces instruments financiers n'exposent pas la Corporation à des risques importants de taux ou de crédit.